

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 7 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER), François NOURRY (Mme BÖRNER)

Secrétaire de séance : Mme LHONNEUR.

Police et libertés publiques

SECURITE ET PREVENTION – REALISATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU) – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

DEL20220307_01	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions : 3	Suffrages exprimés : 26	Pour : 19	Contre : 7
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	------------

Rapporteurs : le Maire + MM Wilfrid Kopec et David Vaudorne, intervenants extérieurs du SDEC + M. Desrivères, chef du poste de police municipale – VU en C° spéciale le 3/03/2022 et en C° finances du 4/03/2022

Par délibération en date du 8 mars 2021, la commune de Ouistreham a acté le lancement d'une étude menée par le SDEC portant sur le renouvellement du parc de vidéo protection.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des services de police municipale déjà mise en place avec les communes de Colleville-Montgomery et Saint-Aubin d'Arquenay, et la pré-étude a porté sur le périmètre des 3 communes afin de raisonner sur une aire plus large de bassin de vie, en lien étroit avec la gendarmerie et la Préfecture du calvados.

Les 3 communes se sont donc entendues pour proposer une délibération concordante à leurs conseils municipaux.

Dans ce cadre, pour une meilleure coordination du lancement du projet et du suivi des travaux, ont été confiées au SDEC les missions suivantes :

- L'audit, la définition des besoins et la conception ;
- La description fonctionnelle et la prévision financière (Avant-Projet-Définitif) ;
- La fourniture des matériels, y compris l'élaboration du DCE (CCTP, AE, CCAP, RC, DPGF) pour la fourniture des matériels et l'analyse des offres ;
- L'établissement du dossier Préfecture ;
- Le montage du dossier de subvention FIPD (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) ;
- La pose des matériels par l'entreprise CITELUM ;
- La maîtrise d'œuvre des travaux ;
- Les opérations de réception (mise en service assurée par le titulaire du marché de fourniture).

C'est désormais l'APD qui est soumis aux conseils municipaux.



Pour Ouistreham, le projet porte sur un total de 77 caméras - en lieu et place du matériel de 2013 qui comptait 20 caméras - qui permettent un maillage complet du territoire communal, qui couvre forcément un axe d'accès à chaque rue.

Les priorités fixées sont la sécurité des personnes et des biens, la protection des installations ou services publics et de leurs abords, ainsi que le contrôle des entrées de ville et la gestion de la crise migratoire.

Le système permettra l'activation le cas échéant de la vidéo-verbalisation.

En termes d'équipements, 3 types de caméras seront demandés :

- Dôme multicateurs jusqu'à 360 ° ;
- Caméra grand angle (dite de contexte) ;
- Caméra VPI (visualisation de plaques d'immatriculation).

Le mode de liaison retenu des informations est celui de la radio (avec évolution vers la fibre au fil des années suivant les travaux de voirie menés), avec fixation des équipements et prise d'énergie sur candélabre.

Le CSU sera installé dans les locaux de la police municipale et une formation des policiers est prévue à cet effet.

Le montant de l'opération, qui demeure une estimation en attente des résultats du marché qui sera lancé par le SDEC, porte sur un total de 880 972 € dont un reste à charge de la collectivité estimé à hauteur de 297 686 €, déduction faite des subventions.

Quant aux coûts de fonctionnement, ceux-ci sont d'ores et déjà connus et seront de l'ordre de 3911 €/an (50.80 € par caméra) incluant la maintenance (4 visites préventives + visite curative éventuelle), à laquelle il faudra ajouter les consommations électriques, qui seront très faibles.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL à la majorité¹,

- ➔ VALIDE le projet de réalisation d'un système de vidéoprotection et d'un centre de supervision urbain déployé pour les 3 communes concernées par la mutualisation du service de police municipale de Ouistreham suivant l'APD présentée ;
- ➔ CONFIE la mission de réalisation du réseau de vidéoprotection au SDEC Energie ;
- ➔ AUTORISE le SDEC Energie et la commune à monter et déposer les dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat, des collectivités territoriales compétentes ou de tout service ou organisme compétent dans le cadre de ce projet ;
- ➔ AUTORISE le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ MM. Chauvois, Meslé, Tison, Nourry, Jammet et Mmes Börner et Segaud Castex se prononcent contre ; Mmes Clément-Lefrançois, Deutch et Aoued s'abstiennent.